



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



France Relance : agriculture, alimentation et forêt

Réunions régionales grandes cultures | 21 janvier 2021



22 mesures présentées dans ce document

3 Priorités	5 Axes	Mesures	Montant (M€)	
Reconquérir notre souveraineté alimentaire	Bâtir notre souveraineté en protéines végétales	1 Plan protéines végétales	100	
		2 Plan de modernisation des abattoirs	130	
	Moderniser, assurer la sécurité sanitaire et le bien-être animal de nos filières animales	3 Pacte « bio-sécurité – bien-être animal » en élevage	100	
		4 Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie	20	
Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français	Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous	5 Programme « Plantons des haies ! »	50	
		6 Bon diagnostic carbone	10	
		7 Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires	50	
		8 Renforcement du Fonds Avenir Bio	10	
		9 Appui aux organisations de producteurs	4	
		10 Crédit d'impôt pour la certification HVE	76	
		11 Initiative « Agriculture urbaine et jardins partagés »	30	
		12 Alimentation locale et solidaire	30	
		13 Partenariat État/collectivités au service des Projets Alimentaires Territoriaux (amplification)	80	
		14 Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes	50	
		15 Campagne grand public sur les métiers de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la forêt	10	
		Renouveler et développer des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique	16 Prime à la conversion des agroéquipements	135
			17 Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques	100
			18 Accélérateur pour les entreprises d'agroéquipement et de biocontrôle	15
		Accompagner la forêt française dans l'adaptation au changement climatique	Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer	19 Renouvellement forestier
20 Soutien à la filière bois aval	20			
21 Aides à la filière graines et plants	5,5			
22 Développement de la couverture LiDAR	22			
Renforcer les filières de la pêche et de l'aquaculture		27 Investissement dans l'ensemble des dimensions du développement durable	30	
		28 Encourager le développement de navires et bateaux pour une flotte durable et performante	15	
		29 Promotion des métiers de la pêche et de l'aquaculture (hors présentation)	5	

Reconquérir notre souveraineté alimentaire



Axe 1 | Bâtir notre souveraineté en protéines végétales

Fiche d'identité



Dans un objectif de résilience de l'agriculture française et de préparation à la transition alimentaire liée au défi climatique, le plan de relance intègre un axe autour de la souveraineté en protéines végétales pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les protéines végétales de 2019

Cet axe se décline en 3 sous-axes principaux :

1. Réduire la dépendance aux importations de matières riches en protéines, notamment le soja importé des pays tiers responsables de la déforestation.
2. Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages français, à l'échelle des exploitations, des territoires et des filières.
3. Accompagner les Français dans les enjeux nutritionnels et apporter au consommateur français un meilleur contrôle sur son alimentation et ses modes de production

Cet axe repose sur **1 mesure principale déclinée en 5 dispositifs majeurs**

- **Investissement en agroéquipements des exploitations agricoles** **20 M€**
- **Investissement pour la structuration de la filière** **55 M€**
- **Soutien à la recherche, au développement et à l'innovation** **20 M€**
- **Campagne de communication pour promouvoir la consommation de produits transformés à base de légumineuses** **3 M€**
- **Accompagnement par Bpifrance des entreprises à potentiel du secteur des protéines** **2 M€**



Enveloppe dédiée

100 M€



Indicateurs d'impact et de suivi

Surface agricole utile dédiée aux légumineuses associée aux projets soutenus

Surface agricole utile dédiée aux légumineuses fourragères associée aux projets soutenus

Nombre d'agriculteurs couverts par la mesure (volets A et B)

Taux de consommation des crédits

Nombre de dossiers retenus

1 | Plan Protéines Végétales

Fiche d'identité

Objectifs

Le Plan Protéines est la 1^{ère} étape de la mise en œuvre de la Stratégie Protéines définie en 2019. Il vise à garantir l'indépendance de la France dans son approvisionnement en protéines végétales pour l'alimentation humaine et animale, plus spécifiquement la réalisation de 3 axes principaux :

1. Réduire la dépendance aux importations de matières riches en protéines, notamment le soja importé des pays tiers responsables de la déforestation.
2. Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages français, à l'échelle des exploitations, des territoires et des filières.
3. Accompagner les Français dans les enjeux nutritionnels et apporter au consommateur français un meilleur contrôle sur son alimentation et ses modes de production

Indicateurs d'impact et de suivi

Surface agricole utile dédiée aux légumineuses associée aux projets soutenus

Surface agricole utile dédiée aux légumineuses fourragères associée aux projets soutenus

Nombre d'agriculteurs couverts par la mesure (volets A et B)

Taux de consommation des crédits

Nombre de dossiers retenus

POUR RAPPEL

Volet A : Investissement en agroéquipements des exploitations agricoles

Volet B : Investissement pour la structuration de la filière

Volet C : Soutien à la recherche, au développement et à l'innovation

Volet D : Campagne de communication et de promotion

Volet E : Accompagnement Bpifrance pour les entreprises de la filière



Description

Cette mesure regroupe **5 volets pour répondre aux objectifs**:

- A. Investissement en agroéquipements des exploitations agricoles** e.g., matériels pour la culture, la récolte et le séchage des légumineuses fourragères. Un **sous-volet A'** est dédié au **développement des sursemis** sous forme d'une aide pour l'enrichissement de prairie en légumineuses fourragères pérennes.
- B. Investissement pour la structuration de la filière** e.g., création d'unités de tri et de transformation. Un **sous-volet B'** est dédié au soutien à l'investissement pour le développement variétal par la recherche privée
- C. Soutien à la recherche, au développement et à l'innovation** de la filière e.g., création variétale, itinéraires techniques, intégration dans les systèmes agricoles et procédés de transformation innovants
- D. Campagne de communication pour promouvoir la consommation** de produits transformés à base de légumineuses, e.g., convention de financement pour des actions de promotion menées par les interprofessions
- E. Contribution au dispositif d'accompagnement de Bpifrance** pour le coaching et l'accompagnement des entreprises de la filière

D'autres mesures du Plan de Relance participent indirectement au Plan Protéines Végétales :

- La mesure « PAT » pour soutenir l'augmentation de la production ou consommation protéique au niveau local
- La mesure « Soutien aux Cantines Scolaires » qui prévoit des formations pour les restaurateurs et gestionnaires de la restauration collective, notamment pour développer la consommation de légumineuses



Enveloppe dédiée

100 M€

Axe 2 | Moderniser, assurer la sécurité sanitaire et bien-être animal de nos filières animales – Fiche d'identité



La reconquête de souveraineté alimentaire commence par la modernisation des filières pour gagner en compétitivité tout en réduisant leur exposition aux crises sanitaires de demain. La souveraineté alimentaire est une opportunité de réponse aux hautes exigences des consommateurs français avec une alimentation sûre, saine et attentive au bien-être animal

Cet axe repose sur **3 mesures principales** :

- Plan de modernisation des abattoirs
- Pacte « bio-sécurité – bien-être animal » en élevage
- Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie

130 M€

100 M€

20 M€



Enveloppe dédiée

250 M€



Indicateurs d'impact et de suivi

Nombre d'abattoirs accompagnés

Tonnage d'animaux abattus dans les abattoirs accompagnés

Nombre d'élevages bénéficiaires

Nombre de formations dispensées

Nombre d'associations accompagnées

Nombre de sections départementales Vetpour tous et de dispensaires créés

Nombre de campagnes de communication sur l'aide de l'Etat

Taux de consommation des crédits

Nombre de dossiers retenus

**Accélérer la transition
agroécologique au
service d'une
alimentation saine,
durable et locale pour
tous les Français**



Axe 3 | Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous

Fiche d'identité



Garantir à tous une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale fait partie des missions de l'Etat et répond à des attentes fortes des citoyens. Pour réaliser cette ambition, il est nécessaire d'investir sur l'accélération de la transition agro-écologique de notre système agricole et alimentaire et d'assurer une meilleure reconnaissance des services rendus par l'agriculture

Cet axe repose sur **11 mesures principales**

- Programme « Plantons des haies ! » **50 M€**
- Bon diagnostic carbone **10 M€**
- Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires **50 M€**
- Renforcement du Fonds Avenir Bio **10 M€**
- Appui aux organisations de producteurs **4 M€**
- Crédit d'impôt pour la certification HVE **76 M€**
- Initiative « Agriculture urbaine et jardins partagés » **30 M€**
- Alimentation locale et solidaire **30 M€**
- Partenariat État/collectivité au service des projets d'alimentaires territoriaux (amplification) **80 M€**
- Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes **50 M€**
- Campagne grand public sur les métiers de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la forêt **10 M€**



Enveloppe dédiée

400 M€



Indicateurs d'impact et de suivi

Kilomètres de haies et d'alignements d'arbres intra-parcellaires plantés en 2 ans

Nombre de diagnostics carbone délivrés

Nombre d'agriculteurs couverts

Nombre de projets financés par le Fonds Avenir Bio

Nombre d'organisations de producteurs accompagnées

Nombre d'exploitations certifiées HVE dans l'année

Nombre de porteurs de projets soutenus dans le cadre du programme « Quartiers fertiles »

Nombre de jardins partagés ou collectifs soutenus (création ou développement)

Nombre de porteurs de projets bénéficiaires

Nombre de camions financés

Nombre de PAT soutenus (total, émergents, existants)

Nombre de communes soutenues

Nombre de spots diffusés

Audience de la campagne nationale TV

Nombre d'impressions digitales sur les réseaux sociaux

Taux de consommation des crédits

Nombre de dossiers retenus

5 | Programme « Plantons des haies ! »

Fiche d'identité

Objectifs

Soutenir la plantation **ou la reconstitution des haies bocagères** et le **développement de l'agroforesterie intra-parcellaire** afin de

- Favoriser la **biodiversité** dans les espaces agricoles
- Lutter contre **l'érosion des sols** et améliorer **l'infiltration de l'eau** dans le sol

Inciter les agriculteurs et les collectivités territoriales à entamer cette démarche en éliminant les **freins économiques, techniques** et **psychologiques** à la reconstitution des haies

Indicateurs d'impact et de suivi

Kilomètres de haies et d'alignements d'arbres intra-parcellaires plantés en 2 ans

Taux de consommation des crédits

Nombre de dossiers retenus

Description

La mesure consiste à mettre en place un dispositif de **prise en charge quasi-totale** du coût, des travaux d'ingénierie et des démarches administratives liés à la reconstitution des haies ou à l'alignement d'arbres intra-parcellaire par les agriculteurs ou par les collectivités territoriales. Pour ce faire, elle combine **deux dispositifs** activés en parallèle :

- **Aide à l'investissement** à destination des agriculteurs et des collectivités territoriales pour la plantation des haies et le développement de l'agroforesterie intra-parcellaire
- **Financement des actions d'animation** (par ex. montage des dossiers, ingénierie des projets, démarchage des entrepreneurs) réalisées par les partenaires locaux (par ex. chambres d'agriculture, agences de l'eau)

Par le financement des actions d'animation, les **agriculteurs pourront solliciter gratuitement les partenaires locaux** pour leurs projets de plantation. Un canal direct de dépôt de candidatures restera néanmoins ouvert. En combinant ces deux dispositifs, la mesure cible un **reste à charge pour les bénéficiaires aussi faible que possible**, dépendant des paramètres qui seront retenus au niveau régional

Enveloppe dédiée

50 M€

6 | Bon diagnostic carbone

Fiche d'identité



Objectifs

Inciter les **agriculteurs nouvellement installés** à mettre en place des **pratiques agroécologiques** dès leur installation, au travers d'un dispositif

- (i) **administrativement simple** et
- (ii) **financièrement attractif**

Accompagner le **Label bas-carbone** dans son développement dans l'agriculture



Indicateurs d'impact et de suivi

Nombre de diagnostics carbone délivrés

Taux de consommation des crédits

Nombre de dossiers retenus



Description

Cette mesure prévoit une **subvention** en faveur des **nouveaux installés** pour la réalisation d'un **diagnostic carbone** auprès d'un ensemble d'organismes d'expertise et de conseil (par ex. chambre d'agriculture, institut technique, coopérative, bureau d'études, associations) reconnus par le MAA (structures porteuses)

L'aide financière est attribuée à la structure porteuse en vue d'abattre le coût facturé à l'agriculteur. L'**ADEME** sera en charge de la mise en œuvre de la mesure, selon une **convention en coût complet**

Le **diagnostic carbone** consisterait en :

- Un **diagnostic** des émissions de gaz à effet de serre basé sur les méthodes Label bas-carbone
 - En l'absence d'une méthode Label bas-carbone, d'autres méthodes peuvent être utilisées sous réserve de cohérence avec le référentiel GES'TIM+ 2020
- Un **plan d'action** avec des exemples de leviers d'amélioration à appliquer par l'agriculteur



Enveloppe dédiée

10 M€

7 | Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires

Fiche d'identité

Objectifs

Accélérer la structuration des filières pour mieux répondre collectivement aux enjeux de l'agriculture (e.g. réduction de l'impact environnemental, transition agro-écologique, stratégie à l'export, innovation)

Favoriser la **compétitivité** du secteur et l'équitable répartition de la valeur entre les acteurs des filières

Indicateurs d'impact et de suivi

Nombre d'agriculteurs couverts

Taux de consommation des crédits

Nombre de dossiers retenus

Description

Cette mesure vient prolonger et amplifier les dispositifs précédents d'appels à projets de structuration de filière

Elle regroupe **2 types de financement** :

- **Le financement d'investissements immatériels (ie. études, travaux d'ingénierie** de projet, d'assistance technique et de conseils externes)
- **Le financement d'investissements matériels** (pas uniquement de R&D comme par le passé)

Les projets de R&D relevant de la **lutte contre les viroses des grandes cultures** sont intégrés dans cette mesure

Enveloppe dédiée

50 M€

8 | Renforcement du Fonds Avenir Bio

Fiche d'identité



Objectifs

Soutenir les **projets de structuration des filières de l'agriculture biologique** pour :

- **Développer l'offre** en produits issus de **l'agriculture biologique**
- Favoriser les **économies d'échelle**
- **Sécuriser les débouchés** des producteurs et les **approvisionnements** des transformateurs et des distributeurs



Indicateurs d'impact et de suivi

Nombre d'agriculteurs couverts par les projets financés

Nombre de projets financés par le Fonds Avenir Bio

Taux de consommation des crédits

Nombre de dossiers retenus



Description

Cette mesure repose sur une **augmentation de l'enveloppe dédiée** au Fonds Avenir Bio géré par l'Agence Bio. A date, le fonds est doté de 8 M€ par an ; l'augmentation de l'enveloppe l'amènera à **13 M€** par an sur les deux années à venir

Le fonds finance les investissements matériels ou immatériels des acteurs économiques des filières de l'agriculture biologique qui ont des projets :

- Impliquant au moins deux partenaires à différents stades de la filière
- D'envergure nationale et présentant un caractère innovant ou répliquable



Enveloppe dédiée

10 M€

9 | Appui aux organisations de producteurs

Fiche d'identité

POUR RAPPEL

Volet A : Soutien de la demande de formation

Volet B : Aide à l'investissement

Objectifs

Renforcer les capacités de **négociation des organisations de producteurs**

Assurer l'**équitable répartition de la valeur** entre les acteurs agroalimentaires en particulier la rémunération des producteurs

Indicateurs d'impact et de suivi

Nombre d'organisations de producteurs accompagnées

Taux de consommation des crédits

Nombre de dossiers retenus

Description

Cette mesure s'inscrit dans la **continuité des engagements de la loi EGalim** visant à renforcer l'équilibre des relations commerciales du secteur agricole

Cette mesure articule deux volets :

- **Soutien à la formation** des organisations de producteurs
- **Aide à l'investissement** destiné à financer des outils (par ex. informatique) et services (par ex. prestation de conseil) pour faciliter la conduite de leurs missions en particulier en matière de négociation collective et de contractualisation

Enveloppe dédiée

4 M€

10 | Crédit d'impôt pour la certification HVE

Fiche d'identité



Objectifs

Promouvoir et accompagner la performance environnementale

Développer l'agriculture certifiée HVE, et plus largement la transition agroécologique



Indicateurs d'impact et de suivi

Nombre d'exploitations certifiées HVE (niveau 3 de la certification environnementale) dans l'année

Montant des crédits d'impôts attribués dans l'année



Description

Cette mesure consiste en **un crédit d'impôt à hauteur de 2500 € par an et par exploitation**, au profit des exploitations qui justifient d'une certification HVE en 2021 et d'une primo-certification en 2022.



Enveloppe dédiée

76 M€

11 | Initiative « Agriculture urbaine et jardins partagés »

Fiche identité

POUR RAPPEL

Volet A : Contribution au dispositif de l'ANRU

Volet B : Création et développement de jardins partagés

Objectifs

Soutenir le développement de l'agriculture et des jardins partagés ou collectifs en zone urbaine et péri-urbaine pour améliorer **l'accès à une alimentation saine et durable** aux populations en difficulté des zones urbaines et périurbaines (notamment dans les quartiers prioritaires et zones de renouvellement urbain) tout en développant aussi **l'agriculture et la végétalisation urbaine** pour l'amélioration du quotidien des Français comme révélé par la crise du Covid-19.

Indicateurs d'impact et de suivi

Nombre de porteurs de projets soutenus dans le cadre du programme « Quartiers fertiles » (volet A)

Nombre de jardins partagés ou collectifs soutenus (création ou développement) (volet B)

Taux de consommation des crédits

Description

Cette mesure **regroupe 2 volets** :

- **Contribution au dispositif de Quartiers fertiles de l'ANRU** pour développer l'agriculture au bénéfice de la population la plus impactée par la crise sanitaire (zones ANRU notamment dans les quartiers prioritaires et zones de renouvellement urbain)
- **Appels à projets départementaux pour la création de nouveaux jardins partagés ou collectifs ou le soutien au développement de jardins partagés ou collectifs existants**, via le financement d'investissements matériels (fourniture et pose) pour des équipements ou aménagement (e.g., outillage à main, citernes de récupération d'eau de pluie, panneaux solaires pour serres agricoles, haies, clôtures, équipements de cuisine pour transformer les produits), des investissements immatériels (études de sols, ingénierie) et des prestations annexes de formations, l'animation pour le lancement ou l'essaimage des projets.

Enveloppe dédiée

30 M€

12 | Alimentation locale et solidaire

Fiche d'identité

POUR RAPPEL

Volet A : Soutien de projets nationaux des têtes de réseaux

Volet B : Soutien de projets locaux

Objectifs

Soutenir le développement de projets locaux permettant l'**accès des publics aux produits, frais et de qualité**, en particulier aux populations isolées ou modestes

Indicateurs d'impact et de suivi

Nombre de porteurs de projets bénéficiaires

Nombre de camions financés

Taux de consommation des crédits

Description

Cette mesure vise à **soutenir les acteurs locaux et nationaux œuvrant pour l'accès des publics aux produits frais et locaux** (e.g. réseaux d'alimentation en circuits courts, magasins de producteurs)

Pour les **projets nationaux**, la mesure vise à soutenir les **projets structurants et innovants de têtes de réseaux** qui permettent sur tout le territoire l'accès du plus grand nombre aux produits locaux, durables et de qualité.

Pour les **projets locaux**, la mesure vise à soutenir les acteurs autour de **3 thèmes principaux** :

- Soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (e.g., investissements de conditionnement, stockage, transport)
- Soutien aux associations / start-up/ TPE / PME / communes ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de la qualité pour tous (e.g., ouverture de locaux, matériel de livraison)
- Soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destiné en particulier aux personnes isolées ou modestes

La mesure participera au financement des investissements matériels (e.g. matériel roulant / équipements de stockage) / immatériels (e.g. dépenses de formations / prestations de conseil)

Enveloppe dédiée

30 M€

13 | Partenariat État/collectivité au service des Projets Alimentaires Territoriaux (amplification)

Fiche identité

POUR RAPPEL

Volet A : Soutien à la création de nouveaux PAT « émergents »

Volet B : Investissement dans des PAT déjà avancés

Objectifs

Soutenir le développement des PAT pour **faire des territoires des moteurs de la relocalisation de l'agriculture et d'une alimentation saine, sûre et locale** :

- En rapprochant les producteurs, les transformateurs, les consommateurs et tous les acteurs de l'alimentation
- En changeant les pratiques agricoles et alimentaires, notamment via le développement de circuits courts et le recours aux produits locaux.

Indicateurs d'impact et de suivi

Nombre de PAT soutenus

Nombre de PAT émergents soutenus

Nombre de PAT existants soutenus

Taux de consommation des crédits

Description

Le plan de relance vise à amplifier cette initiative via 2 types de mécanismes:

- **Le soutien à la création de nouveaux PAT**, dits « émergents » (e.g., financement des activités d'animation, de diagnostic)
- **L'investissement dans des PAT labellisés ou en cours de labellisation par le MAA** pour financer leurs feuilles de route existantes ou amplifier leur portée (e.g., investissement dans des légumeries) et dans les DOM, des actions pouvant contribuer à la mise en place de PAT

Une attention particulière sera portée à la facilitation ou l'amplification de PAT impliqués dans le développement des produits de la filière protéine végétale

Enveloppe dédiée

80 M€

Axe 4 | Renouveler et développer des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique

Fiche d'identité



Les attentes croissantes des consommateurs pour une alimentation saine et durable requièrent une accélération de la transition de l'industrie agroalimentaire vers une meilleure performance environnementale. Pour répondre à cet enjeu, le plan de relance vise à soutenir l'adaptation du tissu productif et des techniques agricoles autour de plusieurs leviers :

- Miser sur l'innovation
- Soutenir l'investissement dans les équipements pour réduire ou substituer l'usage des produits phytosanitaires et de protection face aux aléas climatiques

Cet axe repose sur **3 mesures principales**

- Prime à la conversion des agroéquipements **135 M€**
- Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques **100 M€**
- Accélérateur pour les entreprises d'agroéquipement et de biocontrôle **15 M€**



Enveloppe dédiée

250 M€



Indicateurs d'impact et de suivi

Surface agricole utile couverte par des investissements de réduction d'intrants

Baisse estimée d'utilisation des intrants

Surface agricole utile couverte par des investissements de lutte contre les aléas climatiques

Nombre de TPE, PME, ETIs et start-up soutenues

Taux de consommation des crédits

Nombre de dossiers retenus

16 | Prime à la conversion des agroéquipements

Fiche d'identité

Objectifs

Réduire l'usage des intrants (produits phytosanitaires, effluents) **et des dérivés de produits phytopharmaceutiques** au travers de l'investissement technologique

Rendre l'agriculture française plus moderne et compétitive

Indicateurs d'impact et de suivi

Surface agricole utile couverte par des investissements de réduction d'intrants

Baisse estimée d'utilisation des intrants

Taux de consommation des crédits

Nombre de dossiers retenus

Description

Cette mesure s'appuie sur le dispositif ZNT 2020 (fermeture prochaine du dispositif)

Elle consiste en une **prime à la conversion des agroéquipements avec engagement** (i.e. attestation sur l'honneur) du retrait de l'ancien matériel et **basée sur un catalogue d'équipements neufs**, e.g., :

- **Matériel de pulvérisation de produits phytosanitaires** permettant d'en réduire l'usage, la dérive et/ou la dose de produit de pulvérisation (i.e. liste des matériels limitant la dérive inscrits au BO Agri, matériel disposant du label « performance pulvé »)
- **Matériel de substitution à l'usage de produits phytosanitaires** (i.e. désherbage mécanique, dont robots autonomes désherbeurs, matériels pour systèmes de culture innovants, filets anti-insectes)
- **Matériel d'épandage d'effluents**
- **Matériel de précision** (limité aux seuls capteurs)

Enveloppe dédiée

135 M€

17 | Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques

Fiche d'identité

Objectifs

Améliorer la **résilience individuelle** des agriculteurs **face aux aléas climatiques** dont la fréquence augmente (i.e. gel, grêle sécheresse, épisodes cycloniques dans les départements d'Outre-mer)

Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de projets de **gestion de la ressource en eau** s'intégrant dans un **cadre collectif**

Indicateurs d'impact et de suivi

Surface agricole utile couverte par des investissements de lutte contre les aléas climatiques

Taux de consommation des crédits

Nombre de dossiers retenus

Description

Cette mesure regroupe deux volets :

- **Volet A : Aides individuelles aux agriculteurs dans l'acquisition d'équipements de lutte contre les aléas climatiques** (e.g., filet anti-grêle, tour anti-gel, petit matériel d'irrigation, haubanage) en complément des actions mises en œuvre par les agriculteurs (par ex. recours à des variétés résistantes à la sécheresse, itinéraires techniques adaptés)
- **Volet B : Aides aux projets liés à la gestion de l'eau et s'intégrant dans un cadre collectif** – identification au niveau régional de projets à besoin de financements complémentaires, finançables en 2021 ou 2022

Enveloppe dédiée

100 M€

18 | Accélérateur pour les entreprises d'agroéquipement et de biocontrôle

Fiche d'identité

Objectifs

Accompagner les concepteurs et fabricants de matériels pour **accélérer le développement de l'offre nationale** d'agroéquipements et de solutions de biocontrôle

Soutenir le développement des petites et moyennes entreprises du secteur de l'agroéquipement et du biocontrôle afin d'accélérer leur croissance

Indicateurs d'impact et de suivi

Nombre de TPE, PME, ETIs et start-up soutenues

Taux de consommation des crédits

Nombre de dossiers retenus

Description

Cette mesure comprend un programme de formation qui s'inscrit dans la prolongation d'un dispositif de Bpifrance « accélérateur des entreprises d'agroéquipement » et un programme d'appui à l'expérimentation pour les entreprises

La mesure vise à accompagner toute entreprise qui fabrique ou fournit des solutions (ie. équipements, logiciels, produits de biocontrôle, biostimulation) à destination des agriculteurs ou leurs prestataires (ie. ETA, CUMA) et qui œuvre pour la transition agroécologique

Plusieurs dispositifs constituent la mesure :

- **Dispositif d'accompagnement par Bpifrance :**
 - **Programme d'accompagnement de long terme « accélérateur Bpifrance »** – incluant des formations génériques et spécifiques au secteur, sur une durée de 12 ou 24 mois
 - **Prestation de conseil** – accompagnement individuel sur une durée de 3 à 10 jours
 - **Accès à des formations en ligne** – formation générique de management
- **Financement de tests de matériel et de démonstrateurs** – par ex. test des appareils sur de nouvelles variétés, présentation à des acteurs de filières d'une solution développée

Enveloppe dédiée

15 M€

POUR RAPPEL

Dispositif Bpifrance :

- **Volet A :** Programme d'accompagnement de long terme « accélérateur Bpifrance »
- **Volet B :** Financement de prestation de conseil
- **Volet C :** Accès à des formations en ligne

Dispositif de soutien au test de matériel et démonstrateur (Volet D)

Autres mesures interministérielles

Le plan de relance interministériel a mis en place de différentes mesures **hors** volet «agricole, alimentaire, et forêts», qui bénéficient aussi indirectement aux agriculteurs et aux consommateurs.

1. Relocalisation de la production industrielle dans les territoires
2. Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI
3. Rénovation énergétique des bâtiments
4. Dé-carbonation de l'industrie
5. Renforcer les filières de la pêche et de l'aquaculture pour une meilleure résilience et souveraineté de la France
6. Investir dans les technologies d'avenir (PIA)
7. Aides à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans et des personnes handicapées
8. Formation des jeunes sur les secteurs stratégiques et porteurs
9. 300 000 parcours d'accompagnement supplémentaires vers l'emploi
- 10 . Renforcer les compétences des actifs et transformer la formation professionnelle
11. Maintien de l'emploi et des compétences : activité partielle de longue durée et FNE –Formation